**Supprimons l’ISF**

**Ne créons pas son petit frère !**

***Mohamed LAQHILA***

***Député MODEM des Bouches du Rhône***

Devenu le symbole d’une France surtaxée, la suppression de l’ISF, trop longtemps débattue, est une évidence ! Cet impôt, en plus de freiner l’investissement et de faire fuir les talents, rapporte peu et coûte cher à notre pays. La France enregistre un des taux de prélèvements obligatoires le plus important d’Europe (47,7% du PIB contre une moyenne communautaire de 40%) sans pour autant réussir à résorber son déficit.

Cette situation n’est pas une fatalité. Nous ne sommes pas condamnés à naître surendettés et à vivre surimposés. Il suffit que des décisions politiques courageuses soient prises, aussi impopulaires soient-elles.

La suppression de l’ISF annoncée par le gouvernement est une mesure courageuse et pragmatique qui permettra de rapatrier les fortunes françaises. L’argument politicien du « cadeau fait aux riches » est tellement attendu, qu’il en devient caricatural et cynique.

Alors pourquoi vouloir créer un ISF bis et reproduire les mêmes erreurs que celles commises dans le passé ? Pourquoi arrêter de taxer le patrimoine financier pour taxer le patrimoine immobilier ?

D’après le gouvernement, le nouvel impôt sur la fortune immobilière permettrait de privilégier le financement de l’économie réelle. Qu’y a-t-il de plus réel que la pierre ? Le secteur du bâtiment mobilise des dizaines de métiers tous plus réels les uns que les autres. Ces emplois non délocalisables représentent une richesse économique sans équivalent pour notre pays.

Ce qui est proposé dans la loi de finances pour 2018 reviendrait à taxer ceux qui ont réussi, à force de travail, à constituer un patrimoine immobilier. Ceux qui ont réalisé leur rêve de devenir propriétaires. Ceux pour qui le monde de la finance et des marchés boursiers sont tellement éloignés et risqués qu’ils n’y investiront jamais.

Certains idéologues idéalistes proposent la mise en place d’une taxation de produits de luxe en contrepartie de la suppression de l’ISF. Encore et toujours rajouter de l’impôt à l’impôt.

On voit bien la démagogie de telles mesures mais pas la stratégie !

Ne freinons pas le marché de la construction, laissons nos compatriotes profiter librement des fruits de leur labeur, rapatrions les richesses de nos exilés fiscaux qui, de retour, investiront dans notre économie. Soyons courageux et allons jusqu’au bout des transformations.

Je soutiens la suppression de l’ISF et je m’oppose à la création de son « petit frère », l’IFI.

***Voir l’amendement déposé à la loi de finances 2018 ci-après***

*CONTACT : 01 40 63 75 86 – 06 15 53 60 20 –* *mohamed.laqhila@assemblee-nationale.fr*

ART. 12 N° I-CF241

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

**6 octobre 2017**

**PLF pour 2018 - (N° 235)**

**AMENDEMENT N° I-CF241**

**(Première partie)**

présenté par

M. Laqhila

**ARTICLE 12**

Rédiger ainsi cet article :

I. – Le chapitre Ier bis du titre IV de la première partie du code général des impôts est abrogé.

II. – Les pertes de recettes résultant pour l’État de l’application du I sont compensées à due concurrence par la création d’une taxe additionnelle aux articles 575 et 575 A du code général des impôts.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

L’impôt annuel de solidarité sur la fortune (ISF), créé à l’article 26 de la loi n° 88-1149 du 23 décembre 1988, est depuis l’origine un impôt contraire aux principes généraux du droit fiscal, confiscatoire, et anti économique. Conformément à l’engagement présidentiel, cet amendement vise donc à le supprimer.

Le remplacer par un impôt sur la fortune immobilière viendrait alourdir un peu plus la charge qui pèse sur les propriétaires immobiliers et fonciers par rapport aux autres épargnants. Autrement dit, éloigner encore les investisseurs de ce secteur. Or, l’immobilier est stratégique et vital pour notre pays.

L’immobilier français est déjà surtaxé. Non seulement à cause des charges sociales qui pèsent sur les entreprises du bâtiment, grandes consommatrices de main d’œuvre, mais aussi parce que la propriété immobilière subit un nombre toujours croissant d’impôts : taxe foncière, taxe d’enlèvement des ordures ménagères, taxes d’aménagement, taxes d’urbanisme, droits de mutation en constante augmentation et autres taxes sur les logements vacants, sur les terrains devenus constructibles, sur les friches, surtaxe sur les résidences secondaires etc.

Si l’impôt sur la fortune devient demain un impôt propre à l’immobilier, il va donc clairement devenir repoussoir pour ce type d’investissement.